



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
14 DECEMBRE 2016

Transmission en Préfecture	22 DEC. 2016
Date Réception	

Le quatorze décembre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 08 12-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Jacques BUCKI, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Yvon CASTINEL à Louis-Hervé TRELLU, Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Bernard RAMOND, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA.

ABSENTS : Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Marie DENORME

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-117	Finances Autorisations spéciales d'investissements 2017 Budget Principal Budget Commune
-----------------------------	--

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'article 15 de la loi consacre la pratique des « autorisations spéciales d'investissement » ; Ces dispositions ont été reprises par l'article L1612-1 du Code Territoriales.

Ainsi dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que le budget 2016 ne sera pas voté avant fin mars 2016 et qu'il faudra pour autant pouvoir faire face à des besoins d'investissements incontournables avant le vote dudit budget, il serait souhaitable de voter une autorisation budgétaire spéciale telle que synthétisée ci-dessous :

Imputations budgétaires	Inscriptions Budget Commune 2016 (Budget primitif + décisions modificatives) Montants arrondis à l'euro inférieur	Autorisations 2017
Opération 1210 : Nouveau CTM	1 247 659 €	311 914 €
Opération 1403 : Patrimoine culturel	370 160 €	92 540 €
Opération 1405 : Acquisitions foncières	115 032 €	28 758 €
Opération 1406 : Eclairage public	172 621 €	43 155 €
Opération 1407 : Parc du Valat	150 847 €	37 711 €
Opération 1410 : Mise aux normes PMR	366 500 €	91 625 €
Opération 1412 : Voirie suite transfert département	1 741 560 €	435 390 €
Opération 1501 : Bâtiments communaux	397 504 €	99 376 €
Opération 1502 : Aménagement du territoire	1 254 642 €	313 660 €
Opération 1504 : Equipements des services publics	463 644 €	115 911 €
Opération 1510 : Entrées de ville	174 000 €	43 500 €

Opération 86 : Modification et révision du POS	50 595 €	12 648 €	Envoyé en préfecture le 22/12/2016 Regu en préfecture le 22/12/2016 Affiché le
TOTAL	6 504 764 €	1 626 188 €	ID : 013-211300504-20161214-DE2016_117-DE

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve l'autorisation budgétaire telle que décrite ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme


Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le



ID : 013-211300504-20161214-DB2016_117-DE